



- 2 Brèves
Aménagement
- 3 Création de la Métropole
du Grand Paris
Débat
- 4 La transition énergétique
Justice
- 5 La répression contre les atteintes
à l'environnement
Prévention
- 6 La charte de l'eau pour la Seine
centrale
Santé
- 7 L'hortithérapie ou l'apaisement
par la nature
Nature
- 8 La richesse des amphibiens
de la région

DOSSIER :

- 9-12 **Le transport aérien, un
risque pour la planète ?**

Paris

- 13 La transformation de la poste de
la rue du Louvre
- 14 Le risque de l'imperméabilisation
des sols
Yvelines
- 15 Critiques contre la loi sur
les logements sociaux
Hauts-de-Seine
- 16 Airparif condamnée et expulsée
d'Issy-les-Moulineaux
- 17 L'annulation du PLU de l'Île Seguin
Val-de-Marne
- 18 Des aménagements réclamés
sur la RN 19
Val-d'Oise
- 19 Trop de centres commerciaux
dans le nord-est de la région
Lu et conseillé
- 20 Le maire et son écoquartier

S'unir pour le futur

Grand Paris, Paris Métropole, réforme territoriale, transitions écologique et énergétique... ces multiples projets brouillent notre vision de l'avenir de la région capitale malgré de nombreuses concertations entre les élus, les services de l'État, les citoyens et nos associations. Cette démocratie participative est louable mais limitée car les deux plateaux de la balance ne sont pas équilibrés : d'un côté les services et les techniciens ont élaboré les projets pendant des mois avec appel aux compétences les plus appropriées, et de l'autre la concertation locale, rapide, limitée dans le temps et l'opinion publique s'exprime avec des moyens limités, le plus souvent associatifs.

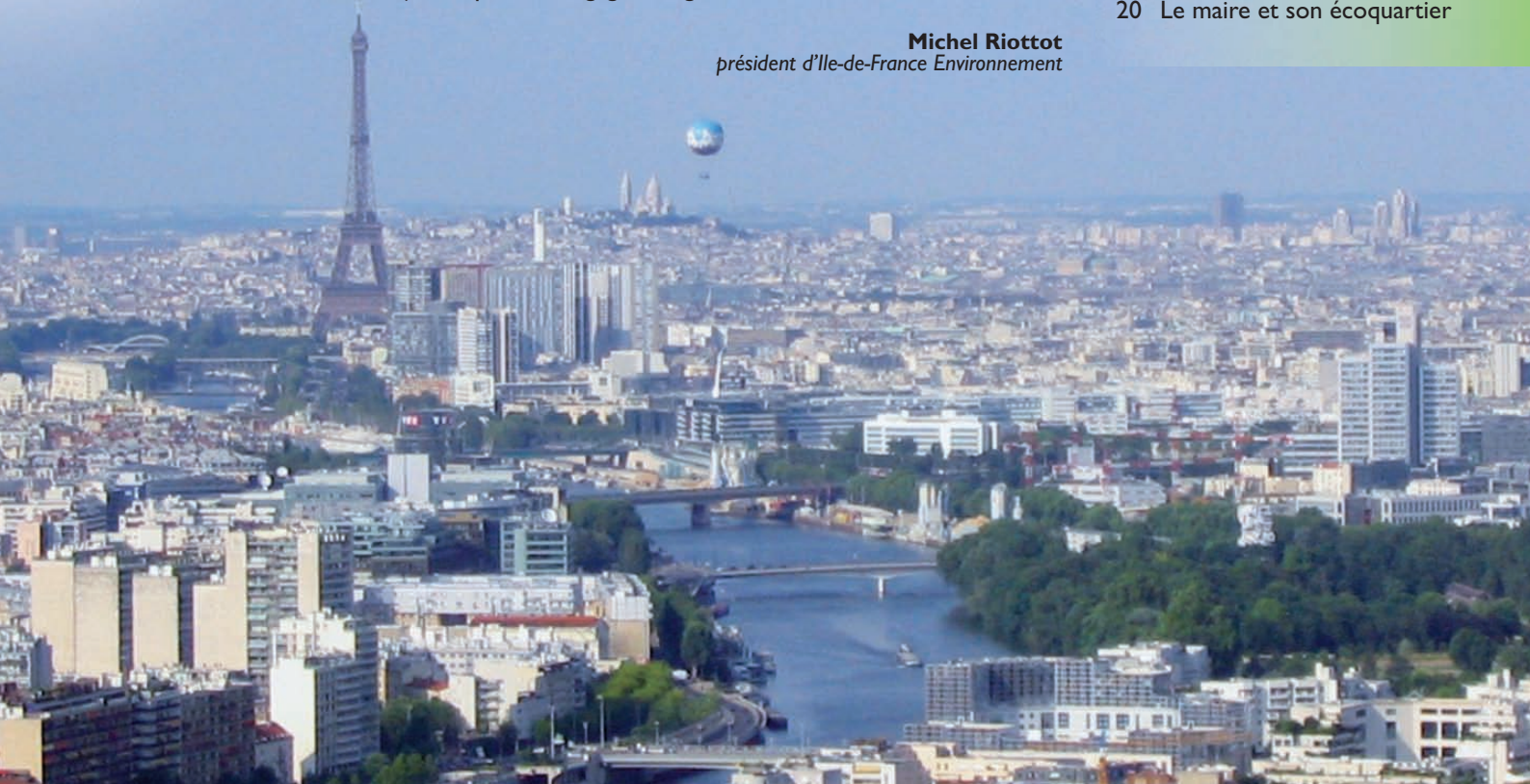
La co-élaboration des grands projets entre élus et citoyens devrait être la règle mais cette procédure longue suppose que toutes les parties jouent le jeu démocratique. Nous venons de vivre une expérience malheureuse avec le débat national et territorial sur la transition énergétique initié par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Pendant neuf mois, les représentants de l'État, des régions, les professionnels, les syndicats, les associations, les citoyens ont débattu de l'avenir de l'énergie. Ces débats ont été actifs mais aussi très controversés à tel point que la ministre en charge du dossier a été remerciée et remplacée au pied levé. Ce sacrifice n'a pas suffi à calmer un des grands acteurs du débat, à savoir le patronat qui, via son syndicat, a fait modifier le 18 juillet les conclusions de ce débat démocratique, transformant les recommandations en enjeux et souhaitant diminuer les ambitions de l'État en matière de réduction de la consommation des énergies fossiles et d'émissions de carbone à l'horizon 2050.

Nous sommes ainsi confrontés à un futur décliné selon deux priorités temporelles, le court et le long terme. Ce débat n'est pas nouveau mais alors que l'abondance des ressources de notre planète terre n'intervenait pas auparavant, ce facteur devient aujourd'hui primordial. La formule « *Après moi le déluge !* » n'est plus de mise, n'en déplaise à certains. Le futur de notre région est maintenant dans l'union de toutes les forces de progrès pour tenter de diminuer l'impact environnemental de l'homme et ses conséquences à long terme sur l'espérance de vie de notre espèce sur sa planète. Le dialogue qui s'est institué entre toutes les forces du pays, même s'il donne l'impression d'inachevé, doit se poursuivre.

Se retirer sous sa tente n'a jamais permis de gagner la guerre de Troie.

Michel Riottot

président d'Ile-de-France Environnement



Feu vert pour le premier tronçon du métro du Grand Paris

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) a voté le 15 juillet un investissement de 5,3 milliards d'euros pour réaliser les 33 premiers kilomètres du métro Grand Paris Express, entre le Pont de Sèvres, à l'Ouest, et Noisy-Champs, à l'Est, en contournant Paris par le Sud. Le réseau complet du métro du Grand Paris – un investissement de 22,6 milliard d'euros – devrait être terminé en 2030.

Mobilisation estivale contre le pétrole de schiste

A Jouarre, en Seine-et-Marne, plus de trois cents manifestants se sont réunis début août à l'appel des associations locales d'environnement pour dénoncer les forages réalisés par la société Hess Oil. En Essonne, le collectif « Nonaugazdeschiste91 » s'inquiète des opérations menées par la société Vermillion Energy



autour des forages d'Itteville et de Leudeville. Dans les deux cas, les associations soupçonnent les pétroliers de faire des repérages en vue de l'exploitation du pétrole de schiste par fracturation hydraulique. Les sociétés démentent. Dans leur combat, les associations sont soutenues par IDFE et par France Nature Environnement.

Fontainebleau devient forêt d'exception

Le nouveau label de l'Office National des Forêts (ONF) vient d'être attribué au massif de Fontainebleau, retenu

parmi dix-huit forêts domaniales pré-sélectionnées. L'objectif est de préserver le site. Il est prévu d'établir un plan de valorisation du massif, établi par plusieurs partenaires locaux (ONF, villes, associations...) et financé partiellement par l'ONF. Une nécessité, car malgré ses nombreuses distinctions – site classé, forêt de protection, réserve de Biosphère de l'Unesco, site Natura 2000, le massif est dans un état préoccupant lié à sa fréquentation importante : 17 millions de visiteurs chaque année.

L'Ile-de-France produit 10 % de sa consommation électrique

Les 6,1 millions d'abonnés de la région ont consommé en 2012 61 milliards de kilowattheures, soit 15 % de la consommation nationale. Les centrales situées en Ile-de-France n'ont produit que 10 % des besoins de la région. La distribution est assurée grâce à 79 400 kilomètres de lignes électriques, dont 80 % en souterrain.

Gros travaux sur le réseau ferré francilien

Au cours de l'été, une quarantaine de chantiers sont réalisés sur l'ensemble des RER, le réseau SNCF et certaines lignes de métro, pour un montant de 200 millions d'euros d'investis-



sement. Au total, 55 kilomètres de rails, 120 000 tonnes de ballast et 45 000 traverses sont remplacés. Pour réaliser ces chantiers, 8 000 agents SNCF sont mobilisés et 700 opérateurs et techniciens supplémentaires ont été recrutés. Ces travaux répondent à la très haute sollicitation du réseau du fait de l'accroissement du trafic et de la demande.

La première région industrielle française

Avec 2 170 installations classées soumises à autorisation, 175 à enregistrement et environ 14 000 à déclaration, l'Ile-de-France est la première région industrielle française. Ces sites sont contrôlés par les services de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (Driee-IF). En 2012, les 130 inspecteurs de la Driee-IF ont réalisé 1 500 visites, soit à peu près autant qu'en 2011 (1 542 contrôles). Il faut y ajouter 400 contrôles inopinés des rejets effectués par des laboratoires extérieurs. L'objectif est de concilier au mieux les activités industrielles avec la croissance et la densification de la région.

Inscriptions ouvertes pour la semaine de réduction des déchets

L'édition 2013 de la semaine européenne de réduction des déchets aura lieu du 16 au 24 novembre. L'objectif de cette manifestation est de

sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée. Le concept de la semaine est basé sur la prévention des déchets c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Les associations sont invitées à se mobiliser, aux côtés de l'ADEME et du ministère du développement durable, en faisant labelliser des animations. Inscriptions jusqu'au 7 novembre sur le site dédié : www.reduisonsnosdechets.fr. FNE est partenaire de l'opération et met à disposition des associations différents outils techniques.



67 arbres menacés d'abattage à Saint-Brice-sous-Forêt

La municipalité envisage d'abattre 67 majestueux platanes-feuilles d'érable et tilleuls sur un alignement de 800 mètres, pour en planter d'autres. L'association «Vivre Saint Brice» s'oppose à cette coupe inutile d'arbres en bonne santé et au projet coûteux de rénovation d'une allée piétonne, qui « plombera » pour trois ans le budget de cette commune de 17 000 habitants du Val d'Oise. Elle invite à signer une pétition sur le site www.vivre-saint-brice.fr/

La Métropole du Grand Paris est créée pour améliorer la gouvernance régionale

Adopté en première lecture, le texte de la loi sur l'acte III de la décentralisation, donne d'importants pouvoirs au conseil qui gèrera l'établissement public regroupant Paris et 124 communes de la petite couronne

L'Assemblée nationale a adopté le 23 juillet, en première lecture, la loi « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles ». Le texte devra de nouveau être soumis au Sénat avant de revenir à l'Assemblée.

Une Métropole du Grand Paris a ainsi été créée. Celle-ci est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI), à fiscalité propre, qui regroupe, pour l'instant, Paris et les 124 communes des trois départements de la petite couronne (environ 6,5 millions d'habitants). Mais les communes limitrophes pourront y adhérer avec l'intercommunalité dont elles font partie. A compter du 1^{er} janvier 2016, ses compétences s'appliqueront aux questions d'habitat, d'environnement et d'aménagement. Les transports et le développement économique resteront de la responsabilité du conseil régional.



© René Messerlin

Conseil métropolitain

L'intercommunalité sera divisée en « territoires » d'au moins 300 000 habitants (sauf pour Paris). Ainsi, des intercommunalités actuelles, trop petites, pourraient être remises en cause.

La métropole sera gérée par un conseil métropolitain composé de délégués des communes et de conseillers qui pourraient être élus au suffrage universel direct à partir de 2020. Cette mesure palliera le fait qu'actuellement le citoyen ne participe pas directement à la désignation de ses représentants dans les intercommunalités.

Les compétences seront transférées par la Métropole aux territoires, contrairement à ce qui se passe actuellement puisque dans une intercommunalité ordinaire, ce sont les communes qui lui délèguent certaines de leurs compétences. Le budget de la Métropole, de l'ordre de 3,9 milliards, devrait lui permettre de corriger des déséquilibres. Un « fonds de péréquation entre départements de la région Ile de France » devrait permettre de pallier aux disparités entre les départements

franciliens.

L'Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche qui gère l'Opération d'intérêt national est remplacé par un « établissement d'intérêt métropolitain ».

Véritable observatoire

Par ailleurs, et s'appliquant à l'ensemble des collectivités locales, un « Haut conseil des territoires », véritable observatoire de la gestion publique locale, est créé sous la responsabilité du Premier ministre. Il est composé de représentants du gouvernement et du Parlement, et de ceux de chaque catégorie de collectivités territoriales.

La question est maintenant de savoir si l'émergence d'une instance supplémentaire, dans le mille-feuille administratif français, va réellement simplifier l'action publique, en Ile-de-France, en la rendant plus proche des citoyens, plus efficace et surtout moins coûteuse.

Marc Rémond
représentant d'IDFE au CESER

« Pour une action publique plus efficace et moins coûteuse »

L'acte III de la décentralisation avait été lancé le 10 avril sous l'égide du ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique. L'objectif affiché pour cette nouvelle étape est « une action publique simplifiée, plus proche des citoyens, donc plus efficace et moins coûteuse ».

Elle fait suite à la loi de mars 1982 : naissance de la décentralisation avec attribution de compétences exclusives et mise en place d'organes délibérants. Ensuite, la loi de mars 2003 décrétait entre autres : « l'organisation de la République française est décentralisée » ; « Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer ».

La recherche des huiles de schiste suscite l'opposition des élus et des associations

Une rencontre organisée dans un petit village de Seine-et-Marne a montré que les projets des compagnies pétrolières ne sont pas acceptés. La priorité est donnée à la réduction de la consommation d'énergie

Le sous-sol de la Seine-et-Marne, contient-il d'importantes quantités d'huiles de schistes ? C'est ce qu'affirment les compagnies pétrolières qui voudraient les exploiter. Le conseil régional, le conseil général du 77, les associations et collectifs ont manifesté leur opposition à l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère, dits « de schiste », énergie fossile productrice de gaz à effet de serre et nécessitant le recours à la fracturation hydraulique. Cette technique utilise d'importantes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques et présente des risques avérés importants de pollution du sous-sol et des nappes d'eau souterraines. Ce type d'exploitation a donc un caractère inacceptable, particulièrement en Seine-et-Marne compte tenu de la présence d'une nappe stratégique d'eau potable et des arrêtés sécheresse régulièrement émis par la préfecture, Cartographier le sous-sol de la Seine-et-Marne, tel est l'objectif affiché par les compagnies pétrolières bénéficiant d'arrêtés préfectoraux actant des travaux de forage miniers sur des permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures octroyés.

Lutte contre le gaspillage

Pour les défenseurs de l'environnement, la sobriété énergétique et la lutte contre le gaspillage sont les solutions les plus efficaces pour réduire rapidement la consommation d'énergie. Selon EDF, les deux tiers de l'énergie consommée dans les logements passent dans le chauffage. En France, sur 30 millions de logements, quatre millions devraient faire l'objet d'isolation lourde et 17 millions d'améliorations. Ces travaux sont coûteux mais très rentables. Une analyse de la situation dans la région permettrait de recenser, par thermographie par exemple, les locaux les plus énergivores. Par ailleurs, l'utilisation des énergies



Débat sur la transition énergétique

Le débat de Mareuil-les-Meaux

Ces informations ont été recueillies à l'occasion d'un débat sur « la transition énergétique » organisé, à Mareuil les Meaux (Seine-et-Marne) le 16 mai, par le comité d'action et de lutte mareuillois pour l'environnement, Nature environnement 77 et Ile-de-France environnement. Labellisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par le conseil régional, cette rencontre a réuni 80 personnes. Elle était présidée par Mme Corinne Rufet, vice présidente (EELV) du conseil régional en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie et animée bénévolement par Manuel Thevenon, journaliste.

renouvelables est peu développée dans la région. Le solaire thermique permettrait de diminuer de 30 % la dépense énergétique pour l'eau chaude. Le solaire photovoltaïque est rentable. La biomasse avec le bois et la fermentation des déchets verts ou des végétaux peut fournir du biogaz.

Jane Buisson
Présidente de Nature Environnement 77

Mise en place des actions répressives contre les atteintes à l'environnement

Des dispositifs sont instaurés dans les départements pour centraliser les informations et pour sanctionner les infractions à la législation : pollution des eaux, abandon de déchets en forêt...

En matière d'atteintes à l'environnement, le parquet joue un rôle important pour initier, diriger des enquêtes et apporter les réponses pénales qui s'imposent. Pollution des eaux, abandon de déchets en forêt, enfouissement de substances toxiques, circulation motorisée dans les espaces protégés... : des centaines d'infractions à la législation sur la protection de l'environnement sont commises chaque année et restent impunies.

En 2005, un rapport de l'Inspection générale de l'environnement dénonçait un manque d'efficacité de la répression. Celle-ci serait due à l'absence de priorités dictées par l'Etat, au manque de coordination des 24 corps de police (ONF, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national de l'eau et des milieux aquatiques...), et à la faiblesse des moyens affectés au traitement pénal des dossiers. La plupart des infractions sont classées sans suite par les parquets.

Sur le plan judiciaire, la création récente de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp) démontre que la prise de conscience est effective. Cette unité opérationnelle a pour mission d'animer et de coordonner les investigations de police judiciaire et d'assister les enquêteurs ainsi que tous les ministères intéressés.

Missions de la gendarmerie

Sur le terrain, la gendarmerie a intégré ces nouveaux enjeux dans ses missions. L'action des formateurs relais enquêteurs environnement (Free) consiste à prêter concours à la justice et aux autres gendarmes ainsi qu'aux autres services de l'Etat chargés de missions environnementales. Le rôle répressif dévolu aux Free passe avant tout par la constatation d'infractions ayant trait à l'environnement (flore, faune, espaces naturels, sols et sous-sols, eau, etc.) : infractions que le gendarme a lui-même constatées ou dont il a été informé par des associations ou des

particuliers. Le plus souvent officiers de police judiciaire, répartis uniformément sur le territoire national dans les unités territoriales (compagnie de gendarmerie, brigades territoriales...), les Free peuvent réaliser à la demande des prélèvements, expédiés ensuite dans des laboratoires spécialisés.

Sur le plan législatif, une ordonnance visant à harmoniser les dispositions de police administrative et de police judiciaire est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Les agents des services de l'Etat qui interviennent dans les domaines de l'eau, des espaces naturels et de la protection de la faune et de la flore, de la chasse et de la pêche en eau douce sont maintenant regroupés dans une catégorie « les inspecteurs de l'environnement » qui seront habilités à rechercher et constater des infractions à plusieurs polices de l'environnement.

Enfin, deux propositions de loi ont été déposées cette année pour inscrire la notion de « dommage causé à l'environnement » dans le Code civil. Reconnue pour la première fois par la jurisprudence à propos de marée noire, lors du procès de l'Erika, la notion de « préjudice écologique » est en train de gagner du terrain.



Première réunion dans les Hauts-de-Seine

Le procureur de la République de Nanterre vient de mettre en place un dispositif opérationnel qui permettra de centraliser les informations, de définir des priorités et d'apporter des réponses pénales visibles et lisibles. Une première réunion du Comité de lutte contre les outrages à l'environnement regroupant les services de l'Etat (DRIEE, ONEMA, ONF...) ainsi que les associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE, IDFE) s'est tenue le 21 mai. Elle était destinée à faire le point sur les enjeux et les intervenants dans les Hauts-de-Seine.

Catherine Giobellina
Essonne Nature environnement

La charte pour la « Seine centrale urbaine » permettra d'améliorer la qualité de l'eau

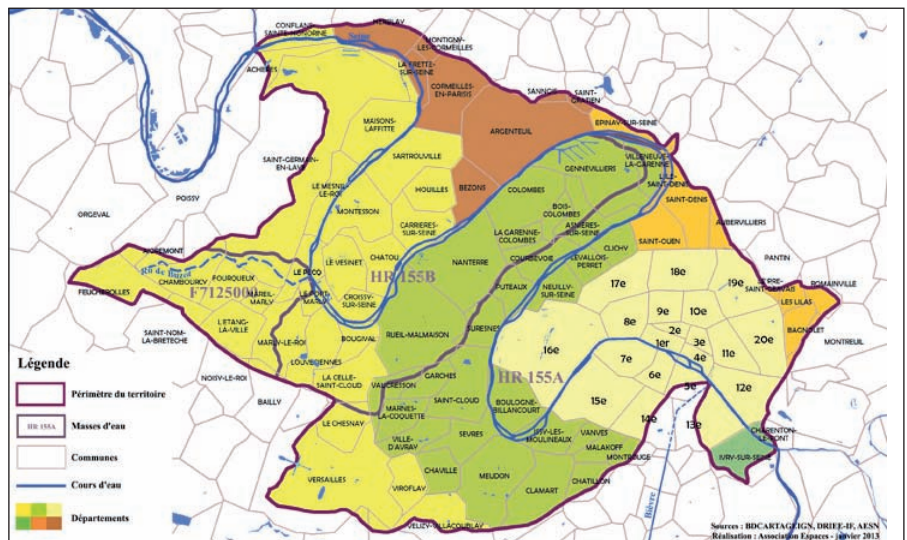
Ce document présente une série d'engagements des acteurs locaux d'un territoire de 500 kilomètres carrés et de quatre millions d'habitants. Il pourra être annexé aux documents d'urbanisme

La charte de l'eau pour les « plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » a été signée le 23 mai par des collectivités locales, des entreprises et des associations d'un territoire s'étendant de la confluence entre la Seine et la Marne à la confluence entre la Seine et l'Oise, en tout près d'une cinquantaine d'intervenants.

Ce territoire pourtant au cœur de la Région, de 500 kilomètres carrés et de quatre millions d'habitants, ne bénéficiait jusqu'à présent d'aucun moyen de gestion concertée de l'eau. La réflexion sur la gouvernance du territoire de la Seine centrale urbaine a été lancée en 2009 par le conseil régional d'Ile-de-France et par l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'animation du projet a été confiée à l'association Espaces. Bien implantée sur le territoire, l'association travaille déjà avec tous les intervenants du dossier dans le cadre de chantiers d'insertion et d'écologie urbaine.

Outil opérationnel

La charte signée le 23 mai propose cinq grands engagements pour améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) aux horizons 2015, 2021, 2027. La charte pourra être annexée aux documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, etc.). Ile-de-France Environnement (IDFE) fait partie des signataires. Pour Michel Riotot, président d'IDFE, « la charte sera pour nous tous un engagement à mieux connaître le fleuve et ses rûs, les préserver à la fois pour leur faune et leur flore mais aussi à permettre localement à l'eau de suivre son cycle naturel en incitant nos édiles à inscrire dans leurs PLU communaux, les coefficients de biotope, c'est-à-dire les proportions de sols où l'eau peut s'infiltrer, à l'image de ce que font déjà nos voisins allemands. Enfin, les associations sont les sentinelles de l'environnement et doivent agir avec les différents services chargés de la



Territoires couverts par la Charte « Seine centrale urbaine »

police de l'environnement (ONEMA, ONF, VNF...) afin de permettre à la justice d'exercer sa rigueur contre les pollueurs comme vient de le demander le procureur de la République de Nanterre en créant la Commission de lutte contre les outrages à l'environnement. »

La charte devrait déboucher d'ici la fin de l'année sur la signature d'un contrat de bassin, outil opérationnel des engagements de la charte de l'eau. Il permettra de mobiliser des financements publics. Parmi les quatre grands axes de travail identifiés : la gestion des eaux pluviales favorisant des ouvrages permettant l'in-

filtration ou le stockage en surface mais aussi la restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique dans une zone où les berges de la Seine sont très artificialisées.

Jean-Claude Parisot
rédacteur à Liaison

Mieux aménager

Les cinq engagements de la charte :

1. Connaître et protéger la Seine et ses affluents.
2. Préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité.
3. Rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle naturel de l'eau.
4. Restaurer la Seine et les milieux aquatiques en association avec la population.
5. Mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire.

Des exemples de « bonnes pratiques » :

- Le zéro phyto pour la gestion des espaces verts.
- La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des parcs et jardins.
- La renaturation des berges de Seine.

Soigner les plantes à l'hôpital pour sortir de la maladie mentale

Plusieurs établissements ont aménagé des jardins thérapeutiques pour accueillir des patients atteints de troubles psychiatriques. C'est l'hortithérapie, développée à l'initiative de l'association « Belles plantes »

Lola, 8 ans, joue les Tarzan dans les branches du figuier. Jérémie, 9 ans, pousse la brouette de terreau vers les graminées qu'il vient de planter. Nguyen gratte des tomates cerises et les engloutit avec un petit grognement de satisfaction. Nous sommes un jeudi, jour où les petits patients du service de psychiatrie infantile participent à « l'atelier jardin ». Deux heures de jardinage dans un coin de l'hôpital de La Salpêtrière, à Paris. Voilà 15 ans déjà que cette pratique a été adoptée par les soignants. Avec la bénédiction successive de trois professeurs chefs de service. On doit l'initiative à Anne Ribes, doublement passionnée par son ancien métier d'infirmière et sa formation ultérieure de jardinière. En 1997, elle a fondé l'association « Belles Plantes » pour promouvoir ce qu'en langage savant on appelle l'hortithérapie.

Fleurs, plantes, fruits

Cette technique vient des États-Unis ou elle fut mise au point jadis pour remettre d'aplomb les vétérans du Vietnam traumatisés par les combats. Elle s'est ensuite répandue au Canada, au Royaume-Uni et au Japon pour arriver tardivement chez nous. Aucune publication scientifique ne démontre statistiquement l'effet du jardinage sur l'amélioration d'un malade mental. Mais, l'expérience vécue dans plusieurs pays du monde et en France même dans divers établissements - notamment à La Salpêtrière - ont convaincu les soignants. L'atelier jardinage n'est ni une manière d'occuper les enfants ni une sorte de nouvelle pilule « verte ». C'est un des éléments de la thérapie. Formule favorite d'Anne Ribes : « *En soignant les plantes, le soigné se soigne.* ». On constate, en effet, que l'activité de jardinage - parmi d'autres et peut-être plus que d'autres - fait sortir les jeunes malades de leur prison psychique.

La confection de bouquets sollicite leur regard, le parfum des plantes aromatiques chatouille leur odorat, les fruits flattent leur goût, le pépiement des oiseaux



© Carole Desheulles



© Carole Desheulles

L'hortithérapie jardinage dans le service de psychiatrie de la Pitié-Salpêtrière

étonne leurs oreilles, le contact avec la terre et avec l'eau d'arrosage, la manipulation des outils met leur corps en mouvement. Bref, tous leurs sens sont sollicités. Il en résulte un retour dans le réel. Mais aussi des émotions, des réactions qui révèlent le caractère. Le jardin joue un rôle de médiateur et de révélateur.

Anne Ribes et son association ont décroché plusieurs trophées et récompenses. Leur proposition séduit. N'empêche qu'après avoir passé 15 ans à convaincre les hôpitaux - mais aussi les écoles, les foyers, les cités, les usines et même les prisons - de tenter l'expérience du jardin les résultats restent modestes. Les espaces en friche ne manquent pourtant pas. Ce sont les dépenses redoutées, les complications administratives et le scepticisme des gestionnaires qui l'emportent trop souvent.

L'expérience de Montesson

Un jardin de 100 mètres carrés a été spécialement aménagé dans le service de gérontologie de l'hôpital Louis-Mourrier à Colombes (Hauts-de-Seine). Chaque mardi, les pensionnaires souvent atteints d'Alzheimer retrouvent les gosses d'une maternelle pour jardiner en commun. Dans le livre qu'elle a consacré à ses expériences* Anne Ribes raconte le petit « miracle » qui s'accomplit là, chaque semaine. On connaît d'autres réussites dans des établissements situés à Landerneau (Finistère) et en Arles (Bouches-du-Rhône).

Mais le projet qui éveille le plus d'intérêt c'est celui qui est en train de se concrétiser

à l'hôpital Théophile-Roussel à Montesson (Yvelines). Dans un parc de 32 hectares situé en bord de Seine on traite des malades mentaux de plusieurs départements d'Ile-de-France. Notamment des enfants en grande difficulté, pensionnaires dans un service de soins intensifs. Un pavillon en cours de modernisation leur sera réservé. D'un côté, il ouvrira sur un espace de jeux. De l'autre, sur un verger-potager dont la fréquentation fera partie du cycle des soins.

Le psychiatre, les infirmiers, les éducateurs et les jardiniers se préparent avec enthousiasme à cette novation qui restera d'ailleurs dans la tradition de l'établissement où depuis plus d'un siècle on milite pour « la bêche et l'arrosoir ». L'équipe a reçu l'aide de la fondation des pépinières Truffaut qui leur a déjà livré deux camions de végétaux, de terreau et d'outils.

Car il n'est pas simple d'aménager un jardin thérapeutique. En l'occurrence il faut décapoter un mauvais sol sur 30 centimètres et l'enrichir de terreau, planter des espèces sélectionnées et variées, aménager un circuit d'arrosage, prévoir de l'outillage et un équipement pour une quinzaine de patients, etc. Mais la direction a débloqué les crédits et on s'active. Le jardin de Montesson - évidemment bio - verdira et fleurira au printemps 2014. L'hortithérapie s'épanouit...

* « *Toucher la terre, jardiner avec ceux qui souffrent* », Anne Ribes, Ed. Medecis, 2006, 219 p. 21 €

Marc Ambroise-Rendu
rédacteur à Liaison

Association Belles Plantes, assabelleplante@aol.com

Plusieurs espèces d'amphibiens fragilisés par l'urbanisation et la pollution

Salamandres, tritons, crapauds, grenouilles sont encore très présents dans les milieux naturels de la région. Toutefois, leurs populations régressent, victimes de la route, de maladies et d'une espèce exotique rivale.

Les dix-huit espèces d'amphibiens qui vivent dans la région sont protégés, sauf dérogation pour la grenouille rousse et la grenouille verte qui peuvent être pêchées dans quelques départements pendant une période fixée par arrêté préfectoral. Pourtant 20 % d'entre eux risquent de disparaître de métropole : une tendance qui s'amplifie, selon l'Union Internationale pour la protection de la nature (IUCN).

L'artificialisation des milieux naturels et les pollutions agricoles sont les principaux responsables de cette disparition. Les amphibiens sont victimes de la compétition avec des espèces exotiques introduites comme la grenouille rieuse - originaire d'Europe orientale - qui s'hybride avec la grenouille de Lessona et produit ce qu'on appelle un « klepton » (voleur), capable de se reproduire avec les espèces locales.

Salamandres, crapauds et tritons

Les urodèles, présentant des caractères d'amphibiens primitifs, sont largement présents dans les milieux naturels de la région. On les distingue facilement des grenouilles et des crapauds car ils conservent leur queue à l'âge adulte. Parmi eux : la salamandre tachetée et les tritons marbré, crêté, palmé, ponctué et alpestre. Les tritons se différencient par un ou plusieurs caractères particuliers : la couleur du ventre, leur ponctuation variable, leur taille et leur queue latéralement aplatie. La salamandre, par sa robe jaune tachée de noir et sa queue cylindrique. S'ils fréquentent les mares et des points d'eau au moment de leur reproduction, une grande partie de leur existence est essentiellement terrestre. Leurs larves, en revanche sont aquatiques, et possèdent des branchies. Leurs fonctions physiologiques sont en latence hivernale durant la saison froide. Les anoures sont représentés par les crapauds, les grenouilles et, la rainette verte, arboricole. Plus actifs au crépuscule, ils s'éloignent peu du milieu aquatique et se nourrissent de vers de terre, d'insectes,



Grenouille de Lessona mâle

de mollusques et d'autres petites proies. On en observe onze espèces en Ile-de-France dont deux introduites par l'homme : la grenouille rieuse, présente dans plusieurs milieux, et le discoglosse peint, dont une population se trouve uniquement dans les jardins du Muséum National d'Histoire Naturelle.

À l'approche de l'hiver, les anoures s'abritent dans des trous, sous des souches ou dans la vase, tandis que leurs fonctions passent au ralenti. Certaines espèces comme les grenouilles rousses et les crapauds communs se regroupent dès la fin du mois de février pour se reproduire dans l'eau, quand les températures se radoucissent.

Le chant nuptial des mâles est très différent d'une espèce à l'autre et va du ricanelement pour la grenouille rieuse, à une tonalité flûté chez l'alyte accoucheur. Les amphibiens respirent par leurs poumons et par leur peau. Celle-ci est par ailleurs recouverte d'un mucus protecteur, une bonne raison de ne pas les toucher ! Une nouvelle menace est très préoccupante pour les amphibiens. Un champignon microscopique, le chytride, originaire d'Amérique Latine, est apparu récemment. Il s'attaque à la kératine de la peau des animaux et peut s'avérer mortel pour ces

espèces. Enfin, la circulation automobile décime des milliers d'amphibiens en période de reproduction, malgré des passages souterrains mis en place grâce aux associations naturalistes à proximité de plusieurs sites de reproduction, notamment sur les territoires des parcs naturels régionaux.

Christian Weiss
rédacteur à Liaison

Avec le concours de Françoise Serre Collet, chargée de médiation scientifique au Département Milieux et Peuplements aquatiques, Muséum National d'Histoire Naturelle suite à la conférence pour l'ANCA (Association des naturalistes des Coteaux d'Avron)

Rainette mâle chantant



Pour en savoir beaucoup plus, un excellent ouvrage vient de sortir : *Sur la piste des reptiles et des amphibiens*, Françoise Serre Collet, Éditions Dunod 15,90 €

Le transport aérien, un risque pour la planète ?

Dessin publié dans Environnement 91 n°30, 3^{ème} trimestre 1999



L'an dernier, sur les sept milliards de Terriens, plus d'un milliard ont pris l'avion. Ce mode de déplacement génère pollution de l'air et bruit

Le coût économique et environnemental de l'avion

Les trois grands aéroports franciliens ont reçus 83,6 millions de passagers, dont 37,4 millions de passagers internationaux et près de 2,4 millions de tonnes de fret. Cette intense activité économique et sociale, 30 milliards d'euros et 2 % du salariat français, a son revers.

La consommation énergétique de l'aviation francilienne, plateformes aéroportuaires comprises, est du même ordre de grandeur que l'ensemble du transport routier soit 57,45 térawatts-heure pour l'aviation contre 63,6 pour la route. La production de CO₂ des avions est semblable à celle de la route mais leur production d'oxydes d'azote est beaucoup plus importante car ceux-ci sont non catalysables. Le bruit des avions touche près du quart de la population et lui fait courir des risques sanitaires importants : hypertension, insomnies... Il diminue la valeur des logements situés sous les couloirs aériens. La circulation automobile et le trafic aérien ne sont pas à égalité : les conducteurs paient des taxes importantes sur le car-

burant alors que le kérosène est détaxé. L'importation massive de produits fragiles, à consommer rapidement ou à haute valeur ajoutée, pénalise les productions françaises. En 1960, le fleuriste francilien vendait les roses de Seine-et-Marne voire de Hollande... Beaucoup de producteurs locaux ont disparu, tués par les importations de roses du Kenya et de haricots vert du Maroc. La politique d'aides au transport n'a pas pris en compte le coût environnemental de l'ensemble de la chaîne productive. Les transferts massifs de population favorisent la transmission des pathologies microbiennes et donc accroissent les risques d'épidémie. En moins de 70 ans, le tourisme de classe, réservé aux plus fortunés, s'est transformé en tourisme de masse : un secteur économique en pleine croissance. Le tourisme de masse se confronte, dès à présent, à la notion de tourisme « environnementalement » soutenable. Peut-on continuer indéfiniment en imaginant que l'argent dépensé par le touriste favorisera spécifiquement les populations

rencontrées ? Le voyageur moderne consomme en une journée l'énergie que l'explorateur dépensait en plusieurs mois et ne relate plus ses exploits par une longue écriture mais par des tweets ou des SMS...

Sommes-nous passésistes et antimodernistes ? Le tourisme de masse est une création artificielle de l'économie qui risque de nous entraîner vers des désordres écologiques bien plus graves que les « subprimes » de 2008. Alors qu'il faudrait freiner nos dépenses énergétiques, le transport aérien les accroît. Une solution, bien entendu, existe qui consisterait à mettre tous les types de déplacements à égalité de charge non seulement économique mais aussi environnementale. Le Francilien paie pour sa consommation d'eau potable, dans combien de temps faudra-t-il qu'il paie pour respirer un air dépourvu de produits toxiques ?

Michel Riottot
président d'IDFE

COLLOQUE LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2013 DE 9 H À 14H

HÉMICYCLE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, 57 RUE DE BABYLONE 75007 PARIS - MÉTRO : SAINT-FRANÇOIS XAVIER

Moins de nuisances aériennes pour préserver la santé des Franciliens

Ouverture par M. Pierre SERNE

vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France, en charge des transports

Présentation de l'état du transport aérien et introduction du programme

- 1- Moins de vols de nuit, c'est possible
- 2- Moins de bruits, c'est possible
- 3- Moins de pollution de l'air, c'est possible
- 4- Moins de mouvements sur les plateformes, c'est possible
- 5- Moins d'injustice sociale, c'est possible
- 6- Plus de gouvernance, c'est possible

Suivi de deux tables rondes :

- 1- Les dessous cachés du transport aérien
- 2- Les bonnes pratiques internationales du transport aérien

Inscription obligatoire par courriel : idfe.formation@gmail.com



Le transport aérien, un risque pour la planète ?

Les vols de nuit perturbent les habitants de la région

Les associations demandent la réduction de moitié des mouvements d'appareils sur Roissy, pour s'aligner sur les autres aéroports européens. Elles dénoncent les études des milieux économiques.

Les vols de nuit restent au cœur de la préoccupation des populations de la région voisines des aéroports. Roissy Charles de Gaulle est le premier aéroport européen en termes de mouvements et avec 60 000 vols annuels entre 22 heures et 6 heures du matin, cette plate-forme est celle qui impose le plus de nuisances nocturnes aux habitants de la région. L'Île-de-France concentre 60 % du trafic aérien national.

Les aéroports ont été construits au plus près des zones de chalandise. Les plans d'exposition au bruit censés limiter les populations subissant les nuisances n'ont pas joué leur rôle. La pression foncière a eu raison des limites fixées à l'urbanisation. Face à l'explosion du trafic aérien des pré-

cedentes décennies et à celui annoncé pour les vingt années à venir, la prise en compte, par les pouvoirs publics, des aspects sanitaires des vols nocturnes ne s'est opérée que tardivement et de façon très inégale au niveau européen.

L'argumentation des associations de protection de la santé des populations survolées est étayée par de nombreuses études épidémiologiques. Les compagnies aériennes et l'ensemble des professionnels visent le développement économique du secteur avec le minimum de contraintes. Leur argumentation massue vis-à-vis des pouvoirs publics est la création d'emplois. Une étude récente a donné du poids à l'argumentation des associations.

L'association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR) a demandé à un cabinet indépendant une contre-étude sur l'impact économique des restrictions nocturnes. Le résultat est éloquent. Non seulement les créations d'em-

ploiés avancées par le lobby aérien sont erronées, mais leur étude ne prend pas en compte les suppressions d'emplois liées au trafic aérien.

Les trois aéroports européens concurrents de Roissy ont tous réduit le nombre de vols de nuit pour atteindre environ la moitié de ceux de la plate-forme parisienne. Suite à ces restrictions, y a-t-il eu les destructions d'emplois annoncées par le lobby ? Le récent couvre-feu imposé à Francfort aux compagnies a certes nécessité des adaptations, mais n'a pas provoqué de catastrophe économique.

http://www.advocnar.fr/sites/resources/files/Actions/Publications/ADVOCNAR_impact_sanitaire_du_bruit_extrait_vols_de_nuit.pdf

http://www.advocnar.fr/sites/resources/files/Actions/Publications/CE_Delft_7621_Restrictions_Vols_Nocturnes_FINAL.pdf

QUEL AVENIR POUR ORLY ?

Une commission stratégique sur l'avenir de l'aéroport d'Orly, enclavé dans la ville, a été lancée par le gouvernement en 2012. Une étude de son impact sanitaire lancée par la préfecture de Région a démontré en 2008 que les nuisances aériennes participent largement à la paupérisation de vastes territoires de l'Essonne et du Val-de-Marne.

Sous la pression du lobby de l'industrie aéronautique, une des principales recommandations du rapport est de "...mieux gérer Paris-CDG pour en repousser la saturation". Il est vrai qu'Orly et Roissy, de par l'imbrication de leurs espaces aériens respectifs forment un tout au bord de l'asphyxie depuis des années.

Mais les pouvoirs publics favorisent par leurs politiques successives l'ac-

croissement du trafic aérien dans le ciel francilien qui est aujourd'hui aussi saturé que les routes.

Aéroport de Paris, un des principaux acteurs de l'industrie aéronautique, a attendu les conclusions de la commission pour annoncer un vaste plan de rénovation d'Orly « sans en augmenter le trafic », plan dont le coût prévisionnel dépasse celui de la construction de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes.

En manifestant devant les portes de l'aérogare lors de l'annonce de ce plan, les associations et les nombreux élus qui les soutiennent, ont témoigné ainsi qu'ils n'y croyaient pas. Tous sont bien décidés à faire respecter le plafonnement à 200 000 mouvements décrété en octobre 1994.



Le transport aérien, un risque pour la planète ?

Le relèvement des altitudes d'approches a surtout permis d'étendre les territoires survolés

La "gêne sonore" et ses effets sur la santé des populations, officiellement reconnus aujourd'hui par le corps médical, ne dépendent pas de la moyenne du bruit mais essentiellement de la répétitivité à bref intervalle de temps d'agressions sonores. C'est-à-dire de bruits ou d'événements sonores, surgissant brusquement et qui dépassent notablement, en un lieu, donné, le niveau de bruit ambiant. Donc d'autant plus néfastes et perturbants que la zone est calme.

Le récent plan de *relèvement des altitudes* mis en application le 17 novembre 2011 et qui annonçait "une réduction allant jusqu'à 50 % du bruit subi par les populations survolées" est emblématique des manœuvres du lobby aérien. Ce plan, annoncé comme exclusivement motivé par des raisons environnementales, était censé réduire le bruit au moyen d'un relèvement de 300 mètres des altitudes de passage des avions. Mais le déplacement des trajectoires d'approche plus loin des pistes a permis d'étendre notablement les territoires survolés. Cette extension qui est indispensable au confort du fameux *contrôle radar* si utile aux heures de pointe pour gérer les avions qui arrivent en grand nombre, permet par conséquent d'accroître ainsi la capacité d'accueil d'Orly et de Roissy. Résultat : une très légère diminution des nuisances à 15 ou 20 kilomètres des pistes, mais une diminution du bruit bien inférieure aux 50 % promis aux populations.

De vastes zones à 30, 40, ou 50 kilomètres des pistes, bien au-delà des limites du plan d'exposition au bruit, sont désormais soumises aux nuisances. Pour les populations survolées, ce plan est donc un mensonge.

La région a besoin d'un réel plan de réduction des nuisances, basé sur des procédures bâties non pour accroître le trafic, mais pour réduire la gêne sonore ressentie au sol, notamment par des atterrissages en descente douce.

Philippe Houbart

président du CIRENA Collectif Inter-associatif
du REfus des Nuisances Aériennes

Claude Carsac

président du Forum Sud-Francilien
Contre les Nuisances Aériennes

PROCÉDURES : L'EXEMPLE DES AVIONS PEU BRUYANTS

Les procédures concernent l'ensemble des règles qui gouvernent les mouvements des avions dans l'espace autour des aéroports. Bien évidemment, la façon de piloter l'avion (vitesse, altitude, sortie des becs et des volets, puissance des moteurs) en dépend directement et par conséquent également le bruit ressenti au sol ainsi que la pollution de l'air.

Un fait trop souvent méconnu, ou sous-estimé, est que le bruit généré par lesdits aéronefs dépend plus de ces fameuses procédures que de la nature de l'avion et de son altitude

de vol ! Beaucoup, sous les trajectoires, ont constaté que certains avions, trop peu nombreux, étaient particulièrement peu bruyants. Des mesures de bruit effectuées à Bonnelles dans les Yvelines en 2007 par la Direction générale de l'aviation civile ont par exemple montré que sur 1 672 Airbus A320S à l'approche d'Orly, la moyenne de bruit était certes de 65,4 décibels (dB), mais que, pour l'avion le plus bruyant c'était 84,8 dB et le plus silencieux 51,3 dB. Une différence absolument énorme pour les oreilles des survolés.

LE BRUIT SURAIGU DES A320

2 solutions manufactured and mounted in the lower wing surface:



Lufthansa Aviation Group | Passenger Business | Logistics | MRO | Catering

Depuis 2003, les riverains des aéroports dénoncent le bruit suraigu des avions de la famille A320 alors que ce type d'avion constitue l'essentiel du trafic sur Roissy et Orly. En 2012, enfin l'origine du bruit est découverte et une solution technique présentée à la Commission consultative de l'environnement. Un gain potentiel de huit décibels est annoncé par la Direction générale de l'aviation civile, soit plus de trois fois le gain théorique du relèvement des altitudes décrété en 2011.

Dix ans après la détection d'une gêne sonore très forte jusqu'à 50 kilomètres des pistes, le problème sera réglé sur les nouveaux Airbus. Pour la flotte existante, la décision est laissée au bon vouloir des compagnies, sans rappel des appareils les plus anciens dans les ateliers d'Airbus. Seule, la compagnie Lufthansa a accepté la petite modification nécessaire et peu coûteuse sous les ailes.

Philippe Houbart

président du CIRENA

Le transport aérien, un risque pour la planète ?

Le doublement du trafic aérien d'ici 2030 peut provoquer une catastrophe sanitaire

La hausse continue du trafic aérien entraîne une augmentation du bruit et de la pollution de l'air dans la région. Si Aéroports de Paris (ADP) a bien anticipé de longue date cette évolution, il n'en va pas de même des pouvoirs publics. Les associations de défense de l'environnement lancent un appel pour la mise en œuvre de solutions permettant de réduire ces nuisances.

En décembre 2011, la Commission européenne, s'appuyant sur les prévisions d'Eurocontrol de doublement du trafic d'ici 2030, a adopté des propositions pour éviter la saturation des principaux aéroports européens.

Bien qu'Eurocontrol envisage de réactualiser ses prévisions à la baisse, plusieurs facteurs vont cependant contribuer au développement du transport aérien : l'aspiration légitime des classes moyennes des pays émergents (Chine, Inde, Amérique du sud...) à profiter de la hausse de leur pouvoir d'achat en voyageant. Et la France est la première destination touristique mondiale. La part de marché des compagnies low-cost pourrait dépasser 50 % dès 2020.

Le bruit et la pollution de l'air dont l'impact sanitaire négatif a été démontré par de nombreuses études épidémiologiques vont donc s'accroître de façon insupportable. Le kérosène est aussi toxique que le

gazole. Les valeurs limites réglementaires de concentration des oxydes d'azote et des particules fines sont déjà régulièrement dépassées en Ile-de-France.

Les revendications martelées par les associations de riverains sont la réduction immédiate de 50 % des vols de nuit, sur une période de huit heures consécutives, pour aboutir à terme à un couvre-feu ; le plafonnement du nombre de mouvements, la mise en place des trajectoires de moindre nuisance dont la descente continue ou « douce », l'interdiction des avions les plus bruyants.

Les riverains des aéroports font face à l'immobilisme de la plupart des élus et des pouvoirs publics. L'espoir suscité par les victoires remportées par les manifestants allemands qui, par leur persévérance, ont obtenu un couvre-feu total à Francfort, doit leur faire prendre conscience de leur force potentielle et de la nécessité d'agir pour éviter les catastrophes environnementales.

Les plus hautes instances de l'État, qui soutiennent la délocalisation de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame-des-Landes, pourraient reconsidérer la structure du système aéroportuaire francilien en y intégrant l'aéroport de Paris-Vatry, aujourd'hui voué à périr.

Louis Gaulet
ADVOCNAR

AÉROPORT	MOUVEMENTS	PASSAGERS	RESTRICTIONS DE TRAFIC
Paris-CDG	514 059	60 970 551	
Paris-Orly	231 840	27 139 076	250 000 créneaux, couvre-feu de 23h30 à 6h
Paris-le-Bourget	61 089	150 000*	

Chiffres 2011

* estimation

Paris-Charles de Gaulle est au 1^{er} rang européen par le nombre de ses mouvements et au 7^{ème} rang mondial par celui de ses passagers. ADP, dont l'ambition naturelle est de concentrer le trafic dans sa zone d'influence, pratique une politique active d'investissements tant à Paris-Charles de Gaulle (doublement des pistes, extension permanente des terminaux...) qu'à Paris-Orly (plan de rénovation à cinq ans).



La pollution chimique, moins visible, n'en n'existe pas moins. Les réacteurs sont des moteurs à combustion interne, comme les moteurs Diesel, et utilisent un carburant quasiment identique. Ils produisent donc, et en abondance, les mêmes oxydes d'azote et particules fines.

Ces faits incontestables ont longtemps été niés par le lobby de l'aéronautique qui, culturellement, est plus proche des mécaniciens que des chimistes. Mais, devant l'évidence, le discours change peu à peu. En atteste par exemple la page 19 du Rapport Environnement 2012 de la DGAC : "La réduction des polluants locaux de type oxyde d'azote ou particules est sans doute le défi essentiel des prochaines années". Les associations saluent cette prise de conscience qui, bien que tardive, semble réelle.

La rénovation de la poste de la rue du Louvre va ouvrir le célèbre bâtiment sur son quartier

Commerces, hôtel, équipements publics vont être installés dans l'immeuble du plus grand bureau de poste de France, qui conservera la majorité de ses activités. Des circulations à l'intérieur des locaux permettront au public de le traverser de part en part

La Poste vient de lancer la rénovation de la Poste centrale de la rue du Louvre (1^{er} arrondissement), le plus grand bureau de poste de France. Les travaux, d'un montant de 80 millions d'euros et financés par La Poste, doivent démarrer à la fin de l'année pour une livraison début 2017.

Une visite organisée pour les riverains de ce quartier a permis de prendre connaissance des futurs aménagements de ce monument bien connu des Parisiens, qui peuvent aller y déposer leurs déclarations de revenus jusqu'à la dernière minute.

La Poste du Louvre représente près de 34 000 mètres carrés de surfaces de planchers, dont environ un tiers est consacré au tri postal, au transbord (le fait de mettre le courrier dans des casiers et des chariots puis des véhicules pour le transporter), au restaurant du personnel, au bureau de poste, au Carré Pro, au Cityssimo (réception de colis) et aux boîtes postales. Le tri automatisé a été délocalisé en banlieue depuis quelques années. Le tri manuel, qui dessert les quatre premiers arrondissements de la capitale, a été conservé sur place. Le bureau de poste est le plus grand de France.

Accessible au public

Le projet maintiendra les fonctions purement postales sur 11 000 mètres carrés. L'activité colis, qui avait été délocalisée, sera rapatriée dans le bâtiment. Le transfert actuel oblige en effet à utiliser de nombreux camions pour desservir les différents bureaux de poste du centre de la capitale. Les colis seront acheminés de façon groupée, puis transportés par des véhicules non polluants vers les différents points de distribution.

Le bâtiment accueillera de nouvelles activités qui permettront de renforcer son intégration dans le quartier. On prévoit notamment l'installation, côté rue Jean-Jacques Rousseau, d'un commissariat de



Coupe du projet du bâtiment de la Poste du Louvre

police d'environ 2 200 mètres carrés, qui regroupera les activités réparties entre les bureaux Lescot, Louvre et Bons enfants et une partie de celles du commissariat de la place du Marché-Saint-Honoré.

L'accès du public au bureau de poste restera ouvert 24 heures sur 24. Le passage Gutenberg entre la rue du Louvre et la rue Jean-Jacques Rousseau devrait être rouvert au public. La rampe qui permet aux voitures des postiers d'accéder au parking du premier étage sera démolie. Des discussions sont en cours entre La Poste et France Télécom pour supprimer, à terme, le petit bâtiment de brique situé dans ce passage, qui appartient à France Télécom. Le public pourra traverser le bâtiment depuis les rues du Louvre, Etienne-Marcel et Jean-Jacques Rousseau et depuis le passage Gutenberg pour accéder à une place intérieure, non couverte, autour de laquelle sont prévus des cafés et des restaurants.

Une rampe permettant de garer les véhicules de police au sous-sol sera créée côté Jean-Jacques Rousseau. Juste à côté, au rez-de-chaussée, sera ouverte une halte-garderie d'une trentaine de berceaux ainsi qu'un espace de coworking (espace où les créateurs d'entre-

prises peuvent se retrouver et travailler ensemble) de 300 mètres carrés comprenant un café.

Des commerces et des logements

Du côté Etienne-Marcel, les arcades accueilleront des commerces sur 2 000 mètres carrés et leurs grilles seront ouvertes toute la journée. À l'angle des rues Etienne-Marcel et Jean-Jacques Rousseau, les anciens appartements de fonction seront rénovés pour accueillir 17 logements sociaux sur environ 1 200 mètres carrés. Dans les étages, outre les activités postales, on trouvera 10 000 mètres carrés de bureaux, et au sommet du bâtiment, un hôtel restaurant quatre étoiles d'environ 80 chambres sur 6 000 mètres carrés.

L'ancien toit du bâtiment avait brûlé en 1975. Le projet prévoit une sorte de « pergola énergétique » qui accueillera des panneaux solaires. La Poste envisage de demander une révision du PLU pour pouvoir reconstruire un vrai toit. À défaut, il est prévu de végétaliser une partie de la terrasse et de la rendre accessible aux clients du restaurant de l'hôtel.

Elisabeth Bourguinat
association Accomplir
www.accomplir.asso.fr

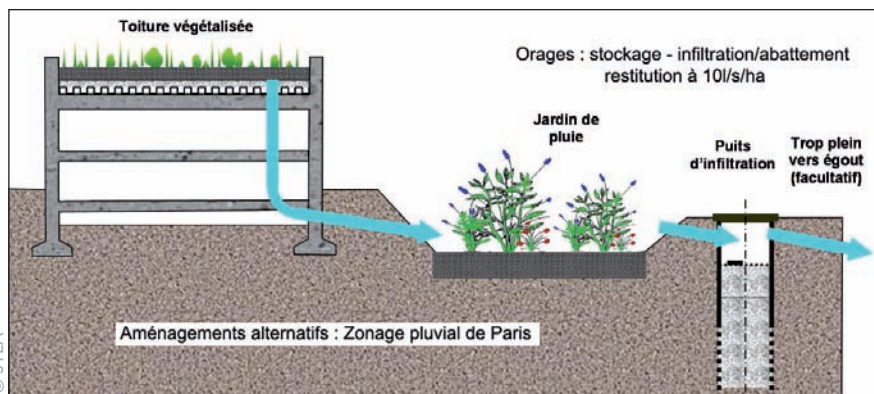
Un plan pour réduire les conséquences de l'imperméabilisation des sols de Paris

Les orages et les pluies soutenues inondent régulièrement certaines rues de Paris. Les eaux pluviales se mêlent aux eaux usées et polluent la Seine. De nouveaux aménagements vont être mis en place pour permettre une meilleure infiltration dans le sol

La densification de l'habitat et les revêtements de la voirie entraînent une imperméabilisation croissante des sols parisiens. La ville de Paris est aujourd'hui imperméabilisée à 66 % en moyenne, beaucoup plus pour certains quartiers comme celui de l'Opéra. Si cette tendance se poursuit, la capitale sera imperméabilisée à 85 % dans les deux prochaines décennies avec de sérieuses conséquences. Plusieurs rues de Paris sont régulièrement aujourd'hui sous les eaux lors des orages comme la rue Cambacérès dans le 8^e arrondissement, la rue des Pyrénées dans le 20^e ou dans le 13^e, le quartier de la Poterne des peupliers et la rue Saint Charles dans le 15^e. Ces aléas ne se limitent évidemment pas à la capitale mais touchent également les communes de banlieue, notamment en Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, de graves pollutions affectent la Seine dès que les déversoirs d'orage - 49 sur le parcours de la Seine à Paris - sont saturés et qu'eaux pluviales et eaux du réseau d'assainissement (égouts) se mélangent. Ces ouvrages, dont certains datent du préfet Haussmann sont toujours autorisés, selon le code de l'environnement, mais ne sont pas suffisants pour absorber les ruissellements en cas de fortes pluies et il semble plus urgent aujourd'hui de traiter les causes plutôt que de prévenir les effets.

Nouvelles obligations

Un projet de zonage pluvial, réalisé par le Service technique de l'eau et de l'assainissement de la ville de Paris (STEA) est en cours et sera appliqué dès 2014, au regard des bases réglementaires (PLU, article 4.3.2, loi Grenelle 2010, Code général des collectivités territoriales). Ce zonage entraînera de nouvelles obligations de désimperméabilisation pour les constructions nouvelles et les réhabilitations, lors des permis de construire. Selon la vulnérabilité et la perméabilité des sols, certaines zones seront soumises à une réduction du volume des eaux de pluie ruisselant entre 4 et 16 millimètres - on parle d'abattements volumiques. Pour ce



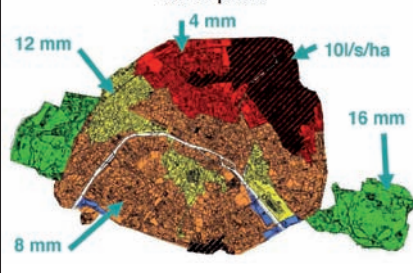
faire, différentes techniques alternatives seront proposées, dont des récupérateurs d'eaux pluviales pour certains usages, des toitures végétalisées, des jardins de pluie comportant des noues, des puits d'infiltration, des matériaux permettant l'infiltration de surface, etc. Un guide détaillé de ces techniques alternatives avec leurs financements sera proposé à l'usage des services de la Ville de Paris, des aménageurs et des promoteurs. Certaines cours d'immeubles, bétonnées, pourraient être « repaysagées » pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol.

Un choix écologique

Ce zonage, qui ne s'appliquera qu'à la ville de Paris, a été élaboré en concertation avec les communes limitrophes et les départements voisins qui, à leur tour, devraient produire leur propre plan, concernés pour la plupart par la problématique des inondations pluviales. En conclusion, ce zonage représente une nouvelle philosophie environnementale visant à ne plus évacuer les eaux pluviales vers l'aval et vers les stations d'épuration pour privilégier leur gestion à la parcelle, plus naturelles.

Ce choix écologique devrait contribuer à améliorer le cadre de vie, à réduire les risques et à agir contre les îlots de chaleur pendant les canicules (plan climat). Une étude sur les coûts et les bénéfices du projet est également en cours par le STEA. Avant d'être soumis à enquête

Les prescriptions pour réduire les effets de la pluie



publique puis à la validation du Conseil de Paris, ce zonage va être l'objet d'une évaluation environnementale à la demande de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE).

Christian Weiss
chargé de mission Eau à IDFE



L'Union du parc de Chevreuse critique la loi sur les 25 % de logements sociaux

Cette association dénonce les conséquences en termes paysagers, urbanistiques et sociaux de l'obligation pour des petites communes de construire de nouvelles habitations sous peine de sanctions financières

A lors que le gouvernement s'apprête à prendre de nouvelles mesures en faveur du logement, les associations réunies au sein de l'Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse dénoncent les incohérences des lois récentes et leurs conséquences sur les petites communes rurales de la région. Réforme des collectivités territoriale, loi Dalo, loi SRU renforcée par la loi du 18 janvier 2013... Cet enchevêtrement de réglementations oblige aujourd'hui les communes rurales de plus de 1 500 habitants, appartenant à une communauté de communes ou à une communauté d'agglomération de plus de 50 000 habitants, à disposer, d'ici 2025 d'un quart de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales.

Sans remettre en cause la nécessité de mener une politique du logement qui permette à chacun de trouver une offre répondant à ses attentes, l'Union constate que ce cadre législatif est incompatible avec la loi Grenelle II et ne répond pas aux objectifs fixés dans le schéma directeur régional (SDRIF).

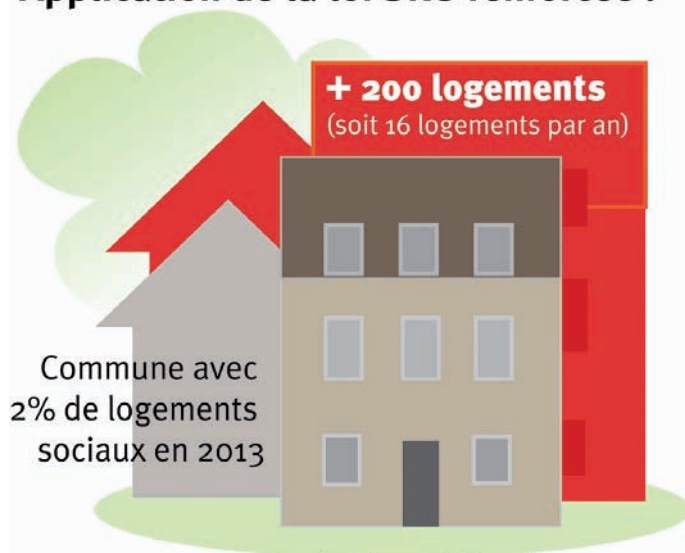
Incohérence

Le projet de SDRIF 2013 prévoit en effet qu'en seconde couronne, l'effort de logements sociaux devra être concentré sur les communes des agglomérations des pôles de centralité, par un urbanisme économe de l'espace, et en priorité dans des secteurs bénéficiant d'une bonne desserte par des transports collectifs.

L'exemple du Perray-en-Yvelines illustre bien l'incohérence de ces dispositions réglementaires. Repérée comme pôle de centralité dans le SDRIF, cette commune n'est pas soumise au seuil de 25 % du fait de son appartenance à un Etablissement public de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants alors qu'elle bénéficie d'une desserte par une gare SNCF et d'un potentiel de densification important.

A contrario des petites communes rurales comme Cernay-la-Ville ou Bullion, situées au cœur du parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse, loin des bassins d'emploi et

Application de la loi SRU renforcée :



pour atteindre les objectifs en 2025, une commune de 1 500 habitants (650 logements) devra construire environ 200 logements sociaux

Source : PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

dépourvues de dessertes, devront construire rapidement une quantité importante de logements sous peine d'être assujetties à de lourdes sanctions.

En fixant des objectifs de constructions élevés et basés sur le seul critère démographique sans discernement, la loi ne mesure pas les effets qu'elle produit en terme de consommation d'espaces et d'impact sur les paysages. Or, ces effets désastreux sont malheureusement déjà visibles dans les communes rurales assujetties à ces contraintes du fait de leur appartenance à l'agglomération parisienne : consommation excessive d'espaces agricoles ou naturels, apparition de bâtiments hors gabarit et hors d'échelle, formes d'urbanisation en total décalage avec l'ambiance rurale des tissus urbains. Cela conduit souvent à des tensions entre les citoyens et les élus locaux. De nombreux recours sont déposés, non pas pour s'opposer à la réalisation de logements sociaux, mais contre des programmes immobiliers démesurés qui dénaturent l'identité des bourgs et ne sont pas proportionnés aux équipements et aux dessertes existantes.

Tout le monde s'accorde à dire qu'un logement social réussi est un logement social intégré. Plusieurs petites opérations menées en concertation avec la population peuvent contribuer à revitaliser les centres bourgs. Mais pour mener à bien de telles opérations cela demande du temps et des moyens financiers.

L'obligation de construire vite une quantité importante de logements là où la demande n'est pas forcément avérée ne permet pas de répondre aux objectifs de la loi Grenelle : réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'étalement urbain, recherche d'un aménagement économe de l'espace et des ressources, préservation et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

L'Union demande aux pouvoirs publics de mettre en place une politique du logement cohérente, respectueuse de l'environnement, centrée sur la satisfaction des besoins locaux et non sur la seule atteinte d'objectifs quantitatifs définis nationalement.

Catherine Giobellina
présidente de l'Union des Amis du Parc
de la Haute Vallée de Chevreuse

Airparif expulsée d'Issy-les-Moulineaux et lourdement condamnée par le tribunal

L'association doit fermer la station de mesure de la qualité de l'air installée en plein centre-ville. Les habitants de cette grande commune des Hauts-de-Seine se voient privés de tout système d'alerte

A la requête de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine ouest (GPSO), le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a décidé, le 13 juin, la fermeture de la station de mesure de la qualité de l'air d'Airparif installée depuis plus de 20 ans à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). L'association a été expulsée des locaux et doit verser à GPSO des indemnités et des dommages et intérêts d'un montant de l'ordre de 8 000 euros. La collaboration d'Airparif avec la municipalité d'Issy-les-Moulineaux, la communauté d'agglomération Arc-de-Seine, puis avec GPSO, avait jusqu'alors toujours été positive. La ville d'Issy-les-Moulineaux avait d'ailleurs été demandeuse de cette station pour laquelle elle a bâti un édifice spécifique. Mais en novembre 2008, la Communauté Arc-de-Seine a souhaité ne pas renouveler le contrat de mise à disposition du local d'une surface de six mètres carrés installé en plein centre ville depuis 1991.

Opération immobilière

La mairie d'Issy-les-Moulineaux veut récupérer plusieurs terrains, dont celui occupé par Airparif, pour une opération immobilière. Le seul espace vert de pleine terre en centre ville doit ainsi disparaître alors que la commune accueille quotidiennement 70 000 salariés pour une population de 64 000 habitants. La disparition d'un capteur de mesure de la pollution installé depuis longtemps est une totale absurdité dans un espace qui se densifie, à proximité de lieux de production de polluants tels que le boulevard périphérique, les voies sur berges, les centrales de chauffe, l'héliport d'Issy et un important incinérateur d'ordures ménagères.

La surveillance de la qualité de l'air ambiant est assurée en France par des associations indépendantes telles qu'Airparif, chargées pour le compte de l'État de la mise en œuvre des moyens de surveillance. Airparif assure cette mission d'intérêt public en Ile-de-France et dans



les Hauts-de-Seine avec cinq stations de mesures permanentes. Comme toutes les stations, elle mesure les oxydes d'azote et les petites particules émises par les installations de chauffage, le trafic routier, les installations industrielles... Elle est intégrée au système préfectoral d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution. Ses données sont accessibles sur le site de l'association : www.airparif.org.fr et sur le site de la mairie d'Issy-les-Moulineaux.

Maladies cardio-vasculaires

Dépourvu de sentinelle d'alerte, la population d'Issy-les-Moulineaux ne pourra pas être prévenue en cas de pollution grave dans ce secteur. Les petites particules sont à l'origine d'un accroissement des maladies cardio-respiratoires : bronchite chronique obstructive, asthme chez l'enfant et la personne âgée, maladies cardiaques et enfin cancers pulmonaires. Ces derniers ont quadruplé entre 1960 et 2000. Les oxydes d'azote sont eux responsables de pluies acides, de la formation d'ozone dans la troposphère et perturbent l'ozone stratosphérique ce qui accroît l'effet de serre. Ils sont aussi très impliqués dans

la perturbation de la santé des jeunes enfants et des personnes âgées par stimulation de la réactivité bronchique. En effet, l'oxyde d'azote est un signal naturel biochimique qui permet la communication intercellulaire ce qui explique ses effets néfastes quand l'apport exogène est grand.

Cette décision du tribunal administratif pose surtout la question des principes mis en avant par la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi Lepage, du 30 décembre 1996) et de son application. Peu compréhensible au regard des services rendus à la population, ce jugement mériterait plus d'explications. Il serait souhaitable que les associations puissent établir un dialogue constructif avec la justice administrative à l'image de ce qu'elles viennent de réaliser avec la justice civile via le procureur de la République de Nanterre et la création de la Commission de lutte contre les outrages à l'environnement (CLOE).

Bernard Garmirian
président d'Environnement 92

Michel Riottot
président d'IDFE

Le PLU de l'île Seguin est annulé en raison de son caractère illégal

Les juges ont donné raison aux associations qui dénonçaient les modifications apportées au projet d'aménagement. De nouvelles procédures devraient être engagées contre un nouveau plan du maire de la ville

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé le 9 juillet la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) adoptée le 16 juin 2011. Il donne ainsi raison aux associations et aux riverains qui avaient contesté ce changement décidé par Pierre-Christophe Baguet, maire UMP de la ville depuis 2008, afin de permettre la construction de 310 000 mètres carrés sur l'île Seguin au lieu des 175 000 prévus dans les plans de ses prédécesseurs.

Après avoir admis l'intérêt à agir des associations, qui était contesté par l'avocat de la ville, le juge a annulé la décision compte tenu de son caractère illégal au regard de six règles de droit. Tout d'abord, il a constaté l'absence de toute étude préalable de sécurité publique (prescrite par l'article L 111-3-1 du code de l'urbanisme) ainsi que celle de toute évaluation environnementale exigée tant par la directive 2001/42/CE que par l'article L 121-10 du code de l'urbanisme.

Code de l'urbanisme

Ensuite, toujours au regard des dispositions du code de l'urbanisme, il a relevé l'insuffisance du contenu tant de la notice présentant l'opération envisagée sur l'île (article L 123-13) que celui du rapport de présentation lui-même (article R 123-2). Il a aussi déclaré illégales les modifications majeures du projet consistant à fixer la hauteur maximale des bâtiments à 120 mètres et à diminuer le plafond des mètres carrés constructibles décidées après l'enquête publique.

Enfin, il a relevé la violation de l'article 24 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prescrivant « la réalisation de logements autour des gares du réseau de transport public du Grand Paris » puisque le projet d'aménagement sur l'île reposant sur la future gare Pont de Sèvres-Ile Seguin ne comporte aucun logement.

Cinq jours avant que soit rendue cette décision, le maire de Boulogne-Billancourt avait fait adopter une nouvelle modification du PLU concernant l'île Seguin. Il avait alors déclaré prendre acte de ce jugement



Boulogne-Billancourt et l'île Seguin

1992 Fermeture chaîne montage Renault sur l'île
2004 Destruction des bâtiments industriels Adoption du plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt
2005 Abandon implantation fondation Pinault d'art sur l'île Signature d'un accord entre le maire et les associations limitant la constructibilité
2008 Nouveau maire élu sur proposition de 110 000 m ²
2011 Approbation d'un nouveau PLU

« annulant l'ancien PLU de l'île Seguin obsolète », fondé sur des arguments « juridiquement contestables » et n'ayant aucune conséquence sur le futur aménagement

de l'île. Mais néanmoins, le maire devrait faire appel de cette décision car elle « pourrait remettre en cause beaucoup d'opérations d'aménagement d'envergure en Ile-de-France et ailleurs ».

Cette attitude s'explique par les incertitudes qui pèsent sur la validité de la nouvelle modification du PLU puisqu'elle recèle les mêmes défauts que la précédente : rien n'y est précisé tant en matière de sécurité publique que d'évaluation environnementale. Les associations, qui viennent d'obtenir gain de cause devant le tribunal administratif, ont d'ailleurs déjà décidé de former un recours gracieux à l'encontre de la nouvelle modification du PLU relative à l'île Seguin.

Alain Mathioudakis
président de Val de Seine Vert
www.valdeseinevert.net/

La déviation de la RN 19 en forêt de Grosbois porte atteinte à la continuité de l'Arc boisé

Les travaux, qui ont commencé pour la réalisation d'une route à fort trafic, vont détruire plusieurs hectares d'espaces naturels. Les associations demandent une liaison avec les bois de la Grange

Pour permettre le contournement de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) sur près de cinq kilomètres, un premier tronçon de la déviation de la RN 19 a été réalisé. Le deuxième tronçon, en projet, doit traverser la forêt régionale de Grosbois sur une longueur de 460 mètres. Pour les associations, cette route sera une atteinte à l'Arc boisé qui réunit plusieurs massifs forestiers entre les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne : élément essentiel de la future trame verte et bleue.

Il est en effet prévu une traversée de la forêt régionale en tranchée ouverte et à faible profondeur - une voie rapide provoquant un délaissé forestier d'environ quatre hectares dans la pointe ouest de la forêt régionale de Grosbois. Outre la destruction de nombreux chênes plusieurs fois centenaires, cet aménagement est un risque pour les arbres subsistants (choc hydrique, mise en lumière). Par la suite, les nuisances sonores provoquées par le passage de près de plus de 80 000 véhicules par jour détourneront les promeneurs.

Compensations

La Direction interdépartementale des routes d'Ile-de-France (DIRIF) s'est engagée à intégrer au cahier des charges, le rétablissement d'une continuité écologique entre les forêts de Grosbois et de la Grange. Mais cette liaison verte ne serait pas réalisée simultanément à la déviation.

Les collectivités locales, les conseils généraux en partenariat avec l'ONF, ainsi que



— Déviation RN 19
— Trame verte et bleue

le conseil régional, les propriétaires privés et les associations ont pourtant signé en 2004 une charte qui demande « le maintien et la restauration des continuités naturelles et fonctionnelles », par le franchissement des infrastructures qui traversent les forêts.

Les associations souhaitent que les compensations prévues en cas de destruction de forêt se fassent sous la forme d'une véritable continuité écologique au niveau du sol avec un enfouissement des voies à six mètres de profondeur. Cette profondeur permettrait l'atténuation du bruit routier ainsi que la réalisation d'une liaison inter-forestière au niveau du sol naturel. La tranchée devrait, en outre, être cou-

verte sur une longueur suffisante afin de permettre que le « délaissé » de quatre hectares reste une partie intégrante de la forêt régionale, permettant ainsi la libre circulation de la faune sauvage.

La déviation de la RN 19 figure au programme de modernisation des itinéraires routiers issu du cadre rénové du Grenelle de l'environnement, ce qui fait obligation aux pouvoirs publics de porter une attention toute particulière à cet aménagement autoroutier afin de réduire le plus possible l'impact environnemental de cette nouvelle voie rapide. Ce qui est loin d'être le cas, dans le projet actuel.

Collectif Les Amis de la Forêt Notre-Dame



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (un an, 8 à 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

L'étude biaisée de l'EPA Plaine de France sur le commerce dans le nord-est de la région

Alors que les ouvertures de grandes surfaces continuent dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, tous les moyens sont bons pour les aménageurs pour faire accepter de nouveaux projets. Sans tenir compte de l'évolution de la consommation et des conséquences sociales

Les projets de grands centres commerciaux continuent à se multiplier dans le nord-est de la région. Plusieurs opérations ont vu le jour récemment (*Liaison* n° 134, avril 2011 et n° 145, mai-juin 2011) : le Millénaire à Aubervilliers, My Place à Sarcelles. De nouvelles ouvertures sont annoncées : Aéroville sur Roissy et sur le Tremblay en octobre, l'Ilo à Epinay-sur-Seine à la fin de l'année. Sur le triangle de Gonesse, le projet Europa City, un complexe commercial et récréatif de 500 boutiques, est toujours contesté par les associations.

Pour analyser l'évolution du contexte commercial à moyen et long terme et pour mesurer le plus précisément possible les retombées des différents projets, dont Europa City, l'établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France a lancé une étude. Elle a été réalisée par les cabinets Convergences-CVL et Alphaville en association avec le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), pour les horizons 2018 et 2025. Elle sera prochainement consultable sur le site de l'EPA Plaine de France.

Baisse de la consommation

Le Collectif pour le triangle de Gonesse a pris en compte cette étude, en soulignant que c'est une commande de l'EPA Plaine de France, qui est l'aménageur du triangle de Gonesse et dont le directeur accompagne le directeur d'Europa City en tournée de promotion du projet dans les différents salons d'entreprises. Les associations estiment surprenant, par ailleurs, que ne soit pas abordée dans cette étude la question des retombées des projets en matière d'emplois.

Cette étude analyse néanmoins la baisse régulière de la consommation. Des phénomènes générationnels significatifs se confirment : les dépenses alimentaires ne



représentent plus désormais que 8 % du budget contre 20 % vers 1950. Avec un report très partiel sur la restauration. Le marché de l'occasion et de l'échange (puériculture, vélo, livre) est en progression. Le commerce par Internet représente désormais 5 % de parts de marché : un chiffre inégal selon le secteur d'activités. On note une forte progression du secteur du loisir : ce qui pourrait valider le projet Europa City du groupe Auchan sur le triangle de Gonesse.

A l'horizon 2018, l'étude estime que le pouvoir d'achat va baisser, surtout chez les jeunes. L'équilibre économique des centres commerciaux va en être fragilisé : les plus affectés étant Bobigny 2 et O'Parinor. La création de friches commerciales avec fermeture de certains centres commerciaux est possible.

A l'horizon 2025, l'étude fait état d'importantes inconnues liées aux possibilités d'évolution démographique allant

de 140 000 à 240 000 nouveaux habitants sur le périmètre étudié. Elle confirme que l'impact d'Europa City entraînera la réduction du commerce en centre-ville à Aulnay-sous-Bois et Gonesse.

Alors que le panier moyen diminue et la fréquentation des centres commerciaux baisse de 1 % par an, les géants de la distribution vont chercher de plus en plus loin les consommateurs pour les inciter à dépenser. Les associations estiment que cette course au gigantisme ne fonctionne qu'en apparence. Au même moment, les commerces de proximité ferment les uns après les autres dans les quartiers défavorisés et dans les centres-villes. Des menaces qui ne sont même pas évoquées dans l'étude de l'EPA Plaine de France.

Bernard Loup
président de Val-d'Oise Environnement

Pourquoi et comment construire un écoquartier ?

Quarante huit millions de Français, soit 78 % de la population, vivent et travaillent dans des villes. Celles-ci occupent plus de 20 % du territoire. Et cette urbanisation foudroyante continue. C'est donc en priorité avec les urbains que devrait commencer la transition vers une société plus durable. Elle est difficile et fort coûteuse à réaliser dans les centres anciens. Il faut donc profiter de la construction neuve et surtout de la mise en chantier des nouveaux quartiers pour réduire les consommations d'énergie, étendre les transports en commun, ménager les ressources naturelles, végétaliser l'espace public, recycler l'eau et les déchets...

Toutes ces mini-révolutions sont au programme de ce qu'on appelle aujourd'hui les écoquartiers. Des dizaines sont déjà sortis de terre partout en France, des centaines sont en construction. Il en faudrait des milliers.

Hélas, pour certains édiles le mot écoquartier fait figure d'épouvantail ou de lubie dangereuse. C'est pourquoi Dominique Bidou, ancien haut fonctionnaire du ministère de l'environnement, et Gwenaëlle Carfantan, spécialiste en aménagement urbain, ont eu l'idée de faire parler les « pionniers », autrement dit les maires qui ont eu l'audace de se lancer dans cette aventure.

Parmi eux, ils en ont déniché de fort connus comme Alain Juppé, à Bordeaux. Parfois, ils se sont aussi laissé abuser par des édiles qui



maquillent leurs opérations immobilières sous un badigeon verdâtre comme André Santini, à Issy-les-Moulineaux. Mais, dans l'ensemble, leur revue d'effectifs est plutôt encourageante.

Sur les 66 écoquartiers repérés - dont 14 en Ile-de-France - ils en analysent une vingtaine après avoir interviewé les élus qui les ont imaginés et programmés. De cette enquête de terrain ils ont tiré un livre illustré, divisé en trois parties. Dans la première, ils essaient de

comprendre ce qui décide un édile à adopter la formule écoquartier. Dans la seconde, plus utile, les auteurs montrent comment un écoquartier permet d'édifier concrètement la ville de demain.

En ce sens les écoquartiers - et leur évaluation y compris à travers la satisfaction de leurs habitants - ont un puissant effet didactique. Ils témoignent que l'urbanisation durable n'est nullement une foudrue d'écolo mais un moyen de vivre mieux.

Enfin la troisième partie de l'ouvrage présente les aides dont peut bénéficier un maire audacieux pour réaliser son ou ses écoquartiers. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le Club des villes durables qui compte déjà 500 adhérents, l'association Haute qualité environnementale aménagement, la Caisse des dépôts, qui prête à 15 ans et à faible taux d'intérêt, sont là pour ça. Si d'aventure une association veut faire un cadeau à son maire, ce bouquin fera fort bien l'affaire.

Marc Ambroise-Rendu

président d'honneur d'IDFE

*Le maire et son écoquartier
par Dominique Bidou
et Gwenaëlle Carfantan
Victoires Editions, 136 p. 30 €*

idfe

est membre de



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.org
ISSN 0994-690x
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier PEFC

